

DOSSIER

Encore plus pauvre que les pauvres

En 2006, le revenu médian annuel en Guadeloupe était inférieur de 35 % à celui de l'Hexagone (19 000 euros). Même en prenant comme hypothèse que le différentiel ne soit plus, en 2009, que de 30 %, le revenu s'établirait alors à 13 356 euros. Le seuil de pauvreté guadeloupéen serait alors de 8 013 euros par an, soit 667 euros par mois.

Un Guadeloupéen sur quatre vit dans la pauvreté

La dernière plénière du conseil général a confirmé ce que l'on craignait déjà. La précarité continue de progresser en Guadeloupe. En atteste, la nette augmentation du nombre de bénéficiaires des minima sociaux.

La crise n'en finit pas de durer. « Elle résiste », pour reprendre les mots de Jacques Gillot lors de la deuxième réunion plénière du conseil général de 2014. Cette année encore, la collectivité doit fournir un effort financier considérable pour financer le paiement du RSA, revenu de solidarité active, en Guadeloupe (voir ci-contre). Ainsi, en 2013, elle a mobilisé 210 millions d'euros au titre des dépenses d'insertion contre 199 millions l'année précédente, avec un reste à charge net de plus de 30 millions d'euros en sa défaveur. En effet, dans ce domaine, tous les indicateurs sont au rouge : le taux de chômage a atteint 22,9 % en novembre 2013, le nombre d'offres d'emploi collectées et de création d'entreprises est en recul, respectivement de 53,3 % et de 2,9 % par rapport à 2012. Résultat : une augmentation de 5 % des effectifs du RSA en moins d'une année et des allocataires qui s'inscrivent dans la durée. La moitié d'entre eux perçoit le RSA depuis 4 ans ou plus. Au total, le conseil général recense, en 2013, 93 000 bénéficiaires en comptant leurs ayant droits (contre 87 000 en 2012),

soit 23 % de la population totale. Quasiment un Guadeloupéen sur quatre. Ce chiffre regroupe les allocataires du RSA Socle à destination des personnes sans revenu, et le RSA activité, qui concerne les travailleurs avec de petits salaires.

FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI

Ce chiffre est d'autant plus alarmant que toutes les personnes pauvres ne touchent pas forcément le RSA, soit parce qu'elles n'ont pas fait la demande, soit parce qu'elles sont déjà en marge du système. Selon le conseil général, le portrait type du bénéficiaire du RSA (60 % du public) est une femme d'environ 35 ans ayant deux enfants à charge, installée depuis 4 ans dans le dispositif et résidant dans la conurbation pointoise.

Vivre avec le RSA Socle, c'est vivre avec un maximum de 500 euros par mois, donc en dessous du seuil de pauvreté qui plafonne à 667 euros en Guadeloupe. Outre le nombre de bénéficiaires des minima sociaux, la pauvreté se lit également dans les chiffres de la banque alimentaire : en 4 ans (entre 2009 et 2012), le volume distribué est passé de 250 à 460 tonnes, soit une aug-



mentation de 163 %. Le nombre de familles bénéficiaires a fait un bon, lui aussi, de 84 % et atteint presque les 5 000 en 2012, soit 14 400 personnes au total. Pour tenter de juguler le phénomène, les collectivités n'ont pas d'autres choix que de miser sur des aides de l'Europe et de se mobiliser pour favoriser le retour à l'emploi par le biais d'emplois aidés, de chantiers d'insertion, de

contrats uniques d'insertion, de formations, etc.

S.B.

CHIFFRE

Entre 227 et 233 millions d'euros

C'est le budget 2014 du conseil général pour financer le versement du RSA en Guadeloupe.

Les cinq objectifs du programme départemental d'insertion 2014 (14,8 millions)

1) L'insertion économique et professionnelle (10 millions d'euros)

La moitié de l'enveloppe sera consacrée au financement des emplois aidés dans le secteur marchand avec 800 contrats uniques d'insertion et 150 emplois d'avenir. En complémentarité avec le programme régional de formation, le PDI 2014, propose l'ouverture d'un crédit de 1 million d'euros, afin d'améliorer le niveau de compétences des bénéficiaires du RSA pour un retour à l'emploi durable et favoriser leur accès aux formations qualifiantes adaptées aux besoins économiques.

2) Insertion et vie sociale (700 000 euros)

200 000 euros pour le fonctionnement des centres d'hébergement et de réinsertion sociale de Basse-Terre et de Pointe-à-Pitre. Reconduction du dispositif d'accompagnement social des jeunes marginalisés et à risque d'exclusion par les équipes de rue (570 000 euros). 110 000 euros consacrés à la Banque alimentaire, les épiceries solidaires et le Panier pays. 90 000 euros au soutien scolaire et

à l'accès aux pratiques sportives et artistiques pour les plus défavorisés.

3) Logement social (925 000 euros)

Renforcement des moyens consacrés à la lutte contre l'habitat insalubre et à l'accès au logement locatif très social (LLTS). Livraison de 40 LLTS dans le cadre de la rénovation urbaine de Pointe-à-Pitre, en 2014. Une aide au raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité est également prévue (30 000 euros).

4) Partenariat et territoires (2 millions d'euros)

Cet axe propose des actions d'insertion professionnelles et sociales mises en œuvre en concertation avec les services de l'État, les collectivités locales, le secteur associatif, secteur marchand et partenaires institutionnels. Exemple : contrats de ville, chantiers d'insertion etc.

5) Gouvernance, communication, formation et évaluation (161 000 euros)

Un comité de pilotage et de suivi veillera au respect des objectifs du PDI, un comité opérationnel sera chargé de sa mise en œuvre.

IL A DIT

« Une désillusion qui se mue en résignation »

Jacques Gillot, président du conseil général



« (...) Nous sommes conscients que le contexte actuel est bien celui d'un environnement de plus en plus tourmenté, où le plus redoutable adversaire n'est pas seulement la crise économique, mais bien l'amère désillusion de certains de nos concitoyens. Une désillusion qui se mue en résignation et les empêche de croire en demain, de se projeter eux-mêmes dans un avenir meilleur et les désespère d'imaginer qu'un jour, l'avenir de leurs enfants ne ressemblera pas à leur présent. Oui, la crise mondiale dont nous ne voyons pas la fin est globale et multidimensionnelle. Elle résiste. Elle frappe sans ménagement toutes les sociétés traditionnelles ou modernes à l'échelle de la planète (...). »

RSA comment ça marche ?

Le montant du RSA, revenu de solidarité active, est variable et dépend de la situation familiale et des ressources perçues au sein du foyer. Chaque année, la base du montant du RSA est définie par décret au 1er janvier. Au 1er janvier 2014 il a été revalorisé de 1,3 % soit 499,31 euros par mois pour une personne seule sans ressource. Les règles de variation s'appliquent ensuite sur cette base. On distingue le RSA Socle — dont peuvent bénéficier les

personnes sans aucun revenu d'activité — du RSA Activité qui constitue un complément pour les personnes et foyers disposant de faibles ressources. Tout un chacun a la possibilité d'estimer ses droits au RSA à partir d'un test d'éligibilité disponible sur le site de la Caf, caisse d'allocations familiales www.caf.fr ou depuis le site www.rsa.gouv.fr. Pour ceux pouvant prétendre au RSA, la demande de dossier devra être déposée à la Caf.

Augustin et Murielle, deux exemples de réussite

À l'occasion de la plénière du conseil général, deux bénéficiaires de l'aide personnalisée pour le retour à l'emploi (Apre) ont pris la parole pour évoquer leur parcours. L'Apre est un coup de pouce financier attribué aux bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de recherche d'emploi. Murielle Periacaroupin, 41 ans, a bénéficié de cette aide pour créer son entreprise de confection en janvier 2013 (petit équipement 1 500 euros et 5 000 euros de

gros équipements). Elle est aujourd'hui en mesure de répondre à des commandes d'établissements scolaires, d'entreprises, de collectivités etc. Augustin Saint-Louis, 32 ans, a créé son entreprise de diagnostic immobilier en 2012 grâce à l'Apre (1 700 euros pour la formation, 1 500 euros pour les petits matériels et 5 000 euros pour les gros équipements). Il envisage aujourd'hui d'exporter sa petite affaire en Guyane et en Martinique.